



Compte-rendu du CHSCT du 28/09/2017
(Suite et fin du CHSCT du 14 septembre 2017)

Ouverture de la séance à 9h30.

8. Présentation du rapport annuel du médecin de prévention (MDP) :

Outre, le point déjà rapporté dans la déclaration liminaire du 14/09/2017, (isolement du MDP), le rapport met en évidence les points suivants :

- grosse charge de travail ;
- agents consultés en hausse ;
- au plan national, les RPS se posent au 2e rang des pathologies d'origine professionnelle.

En Sarthe, l'attribution de Congé longue maladie (CLM) ou de Congé longue durée (CLD) concerne 2 % des agents en 2016 dont 62 % de cas pathologies psychiatriques.

Notre MDP exerce en continuité de service permanent pour la Sarthe et la Mayenne, et par intérim pour la région Pays de Loire - Poitou-Charentes.

Les représentants F.O.-DGFIP lui adressent leurs remerciements pour tout le travail effectué et sa disponibilité.

Dans son commentaire le MDP constate un recul des visites quinquennales qui se transforment de plus en plus vers entretiens diligentés par des infirmières.

La validation des fiches de risques professionnels sera effectuée lors du prochain CHS.

9. Point sur les exercices d'évacuation du 1^{er} semestre : RAS

La conformité du CDC en matière d'incendie va être validée par un organisme agréé.

Les exercices « incendie » sur le CDFP de La Ferté Bernard seront effectués après l'installation dans les nouveaux locaux.

10. Examen du registre SST :

Suite à un accident de travail la porte d'entrée du personnel de Nicot va être revue.

11. Examen des accidents de travail :

Afin de déterminer l'arbre des causes d'un accident de travail, une délégation du CHSCT accompagnée du MDP et d'un membre de la DDFIP a acté une commission d'enquête.

12. Examen des fiches de signalement :

Les fiches de signalement sont transmises aux membres du CHSCT de façon anonyme en application des instructions de la DGFIP.

Or paradoxalement, les fiches d'accident de travail (plus grave) sont transmises avec l'identité de la victime pour les besoins d'une commission d'enquête.

Cette anomalie va être soumise à la réflexion de la DG.

13. Examen des refus motivés des propositions d'aménagement de postes du MDP :

Le MDP relève 2 aspects :

- des aménagements de postes non effectués au motif que les agents concernés ont eu leur mutation.

Ainsi des demandes d'aménagement de mars et d'avril 2017 n'ont pas été connues de suite favorable.

- des aménagements n'ont pas eu de suite pour des raisons de disponibilité de postes.

Le MDP rappelle que le temps d'aménagement d'un poste est trop long (moyenne 1 an), et que le temps administratif et le temps médical n'avancent pas au même rythme.

Pour ce dossier, **F.O. - DGFIP** Sarthe, constate une fois de plus que l'administration prend son temps pour rendre la vie plus confortable à ses agents. Il n'y a pas de petits profits en période de crise...

14. Visite de Sites :

Ecommoy : envisager un extincteur dans le local à archives qui se trouve à l'extérieur du CDFP.

Connerré : Revoir les questions de sécurité avec la mairie.

15. Questions diverses :

- Suite à l'épisode de cet été, il est mis à disposition dans chaque unité de service 2 affiches précisant les consignes à tenir en cas d'accident ou de malaise et d'utilisation d'un défibrillateur.

- A Montval sur Loir un groupe de travail a été constitué le 21/09/2017.

- Chauffage : à notre question « Quelle est la date prévue pour le contrat de maintenance des chaudières ? »

La maintenance devant être réalisée avant la mise en chauffe, le DDFIP répond qu'une date va être déterminée.

Si l'on lit entre les lignes, le chauffage ne sera pas rétabli...avant la période de chauffe à moins que...

- Pour le CDC, le règlement intérieur et le DUERP vont être mis en place. Le service commence le 02/10/2018.

- La salle syndicale du CDC ne dispose pas de réseau bureautique mais nous invitons les agents à venir nous rencontrer. Nous sommes à leur disposition.

- Des casques mono et duo seront à la disposition des agents . Le MDP demande qu'une étude du bruit au CDC soit faite en 2018 comme celle déjà faite dans d'autres services aux précédentes années.

- Après l'intervention du CHSCT, nous sommes informés que certaines tâches du CIPD (Comptabilité de l'impôt et produits divers) seront transférées dans d'autres départements.

Notre sentiment : là encore, au lieu de renforcer le service, on favorise l'externalisation de tâches pour mieux dégraisser ?.

- Rappel du dysfonctionnement dans la commission de réforme.

- Le MDP rappelle son rôle important et son action dans les projets de restructurations ou de mise en place de nouveaux services (hôpital, CDC).

Fin à 12h20.



Vos représentants **F.O. - DGFIP** :

- Anne **PUJOL**, titulaire, Pairie départementale, tél : 02 43 77 50 47
- Jean-Yves **PERDRIAU**, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>